



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 06 MARS 2025

OBJET : ÉTUDE DE PROGRAMMATION DE LA MAISON DE LA NATURE

L'an deux mille vingt-cinq et le six Mars à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN.

Étaient présents :

M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne –
M. JULLIEN Bernard – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte – M. DALCANT Jacques – Mme BARDIES
Frédérique – M. CARMONA Alain – Mme TOUMANI Soréa – M. HERNANDEZ Antoine – M. FAYET Stéphane –
M. DI GIOVANNI Alexandre – M. BERTRAND Philippe – Mme GIACHINO Lisa – M. DELAHAYE Guy – Mme
ORSINI Chantal – M. MEGUEDMI Smaïl – Mme PIOZIN Patricia.

Ont donné procuration :

Mme PELEGRINA Geneviève a donné procuration à Mme PIERRAT Brigitte
Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
Mme SZAFRANSKI Nathalie a donné procuration à M. HERNANDEZ Antoine
Mme SACCO Virginie a donné procuration à Mme BARDIES Frédérique
M. RICHELME Jean-Marc a donné procuration à M. BERTRAND Philippe

Absents excusés :

M. RISSO Gilbert – Mme AYMES Patricia – Mme UGHETTO Wendy.



Mme Frédérique BARDIES a été désignée secrétaire de séance.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 06 Mars 2025.
 Délibération N° DM_20250306N016

OBJET : ÉTUDE DE PROGRAMMATION DE LA MAISON DE LA NATURE

Brigitte PIERRAT rappelle que la Commune est très engagée dans la préservation et la valorisation de son environnement ; elle mène diverses actions dans ce sens en partenariat avec les associations locales. Nous sommes riches d'une zone humide reconnue NATURA 2000, d'une Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) qui suscite toute l'attention de la Commune et nous avons des bâtiments (ancienne base de loisirs), nécessitant d'être rénovés, proches de ces espaces naturels à valoriser.

Aussi, en Septembre dernier, la Commune a rassemblé tous les acteurs concernés par ces espaces naturels pour réfléchir ensemble à la pertinence de créer une "Maison de la Nature" et tous les participants ont validé l'intérêt de lancer une étude de programmation.

Il en est ressorti la volonté commune que la "Maison de la Nature" soit le fruit d'un projet collectif, transversal, multi partenarial rassemblant tous les acteurs et villages autour pour :

- Mettre en valeur la biodiversité locale,
- Donner accès au plus grand nombre et sensibiliser les habitants, les scolaires et les touristes,
- Développer l'écotourisme.

La Commune compte sur l'implication et la participation de chacun pour la réussite de ce beau projet.

La Commune a donc soumis l'idée du projet d'étude de programmation au programme européen LEADER du GAL Provence Alpes Agglomération. Un comité du GAL Provence Alpes Agglomération s'est réuni en Décembre dernier à la suite duquel il a rendu un avis favorable sur l'opportunité de financement de cette étude via le programme LEADER. En effet, l'Europe finance ce type d'action dans le cadre de l'appel à projets LEADER au titre de la fiche action N° 2 "Tourisme durable" via le FEADER.

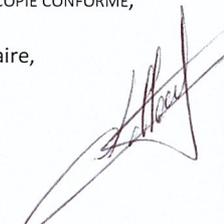
Brigitte PIERRAT propose de solliciter des financements au titre du programme LEADER.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES	H.T.	RECETTES	H.T.
PRESTATIONS DE SERVICES (Études : juridique, financière, programmation,...)	55.000 €.	Montant de subvention LEADER demandé (maximum 90 % budget total), dont : <i>Montant FEADER : 43.200 €. (80 % de la subvention)</i> <i>Cofinancements publics, Région ou État : 10.800 €. (20 % de la subvention)</i>	54.000 €.
FRAIS DE BENCHMARK (visite de lieux similaires)	5.000 €.	Autofinancement du porteur de projet (minimum 10 % budget total)	6.000 €.
TOTAL	60.000 €.	TOTAL	60.000 €.

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Europe (LEADER) et des cofinanceurs publics : Conseil Régional et Conseil départemental, selon le plan de financement ci-dessus.

<p>AFFICHEE LE :</p> <p>RETIREE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° 8-8</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LE DIX MARS DEUX MILLE VINGT-CINQ. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,</p> <p>Le Maire,</p> <p> René VILLARD</p> <p></p>
--	--